

# - MAIRIE DE MOULT-CHICHEBOVILLE -

---

## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 avril 2017 sous la présidence de M. Alain TOURRET, Maire.

Etaient présents : M. Alain TOURRET, Mme Coralie ARRUEGO, M. Sylvain RAULT, M. Benoit BOUCTON, Mme Isabelle NEZET, M. Matthieu PICHON, M. Jean-François SAVIN, Mme Josiane TOFFOLUTTI, Mme Jacqueline DUCELLIER, M. Xavier PICHON, M. Alain KERAUTRET, M. Thierry LECOQ, M. Michel DAUPHIN, Mme Céline VITCHEN, Mme Marie-Josèphe DAUTREY, M. Tristan MOREL, M. Stéphane CASTEL, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme Nathalie BAZIN-PONSEEL (donne pouvoir à M. Jean-François SAVIN), M. Daniel BUISSON, M. Geoffrey DELASALLE, M. Vincent DUYCK (donne pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), Mme Catherine GATEY, M. Olivier HUBERT (donne pouvoir à Mme Josiane TOFFOLUTTI), Mme Yvana LECONTE, Mme Sandrine LE GUENNEC, Mr François-Xavier MACE, Mme Brigitte NATIVELLE (donne pouvoir à Mme Céline VITCHEN), Mme Sylvie SALLE, M. Jean-Philippe SIMON, M. Laurent VANDERSTICHELE, Mme Claudine VARIN

Mme Céline VITCHEN a été élue secrétaire

**Monsieur le Maire débute la séance par un rappel des décisions de la précédente réunion.  
Le compte-rendu du conseil est approuvé et signé par tous les membres présents.**

### **VOTE DU BUDGET**

#### **Budget principal : compte administratif 2016**

Le conseil municipal, présidé par Monsieur Jean-François SAVIN, doyen d'âge, en présence de Monsieur le Trésorier, approuve le compte administratif 2016 :

<b>Section de fonctionnement</b>	- Dépenses	- 2 025 082.38 €
	- Recettes	- 2 194 501.59 €
	- Excédent antérieur	- 694 741.42 €
<b>Section d'investissement</b>	- Excédent	- 866 151.63 €
	- Dépenses	- 805 217.20 €
	- Recettes	- 1 189 263.52 €
	- Excédent antérieur	- 1 192 479.86 €
<b>Restes à réaliser</b>	- Excédent	- 1 578 301.79 €
	- Dépenses	- 274 869.06 €
	- Recettes	- 71 004.25 €

L'excédent de fonctionnement résultant de l'exercice 2016 est affecté pour **866 151.63 €** au compte 002.

**Adopté à l'unanimité**

### **Budget principal : compte de gestion 2016**

Le compte de gestion 2016 conforme au compte administratif 2016 est approuvé.

**Adopté à l'unanimité**

### **Budget principal : budget primitif 2017**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 et les propositions de la commission des finances.

Après délibéré, le conseil approuve le budget tel que présenté ci-dessous :

<b>Section de fonctionnement</b>	- Dépenses	- 2 993 337.63 €
	- Recettes	- 2 993 337.63 €
<b>Section d'investissement</b>	- Dépenses	- 1 862 424.10 €
	- Recettes	- 2 184 144.64 €

**Adopté à l'unanimité**

### **Budget principal : vote des taux d'imposition 2017**

Le conseil municipal, décide de voter les taux 2017 sans lissage, comme suit :

- Taxe d'habitation	12.13 %
- Taxe foncière (bâti)	13.18 %
- Taxe foncière (non bâti)	20.14 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	14.61 %

**Adopté à l'unanimité**

### **VOTE DES BUDGETS ANNEXES**

#### **Lotissement de la ferme :**

<b>Compte administratif 2016</b>	- Dépenses	- 0.00 €
	- Recettes	- 30 000.00 €
	- Déficit antérieur	- 44 701.58 €
	- Déficit	- 14 701.58 €
<b>Budget primitif 2017</b>	- Dépenses	- 33 300.00 €
	- Recettes	- 33 300.00 €

**Adopté à l'unanimité**

#### **Compte de gestion 2016**

Le compte de gestion 2016 conforme au compte administratif 2016 est approuvé

**Adopté à l'unanimité**

### Lotissement du stade :

<b>Compte administratif 2016</b>	- Dépenses	- 31 068.38 €
	- Recettes	- 0.00 €
	- Excédent antérieur	- 69 211.48 €
	- Excédent	- 38 143.10 €
<b>Budget primitif 2017</b>	- Dépenses	- 38 143.10 €
	- Recettes	- 38 143.10 €

**Adopté à l'unanimité**

### **Compte de gestion 2016**

Le compte de gestion 2016 conforme au compte administratif 2016 est approuvé.

**Adopté à l'unanimité**

### **Urbanisme : modification de la carte communale de Chicheboville.**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 les communes historiques de Moulton et de Chicheboville ont fusionné pour créer la commune nouvelle de Moulton-Chicheboville.

En matière d'urbanisme, les deux communes travaillaient avec deux documents différents : la commune de Moulton avait un PLU approuvé en 2011 et dont la dernière modification date de 2015 et la commune de Chicheboville avait une carte communale approuvée en 2014.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune nouvelle a récupéré ces deux documents d'urbanisme. Le territoire de la commune de Moulton-Chicheboville est donc régi par une carte communale et un PLU.

La zone constructible sur le territoire de la commune déléguée de Chicheboville est restreinte. Le SCOT de Caen Normandie Métropole et le Plan Local de l'Habitat de la communauté de communes Val à dunes préconisent une enveloppe foncière constructible de 5 ha pour cette commune déléguée à caractère rural.

Selon l'article L163-1 du code de l'urbanisme, en cas de création d'une commune nouvelle, les dispositions des cartes communales applicables aux anciennes communes restent applicables. Elles peuvent être révisées jusqu'à l'approbation d'une carte communale ou d'un plan local d'urbanisme couvrant l'intégralité du territoire de la commune nouvelle.

Considérant que la commune déléguée de Chicheboville a, sur son territoire, l'un des sites de l'école primaire de la commune de Moulton-Chicheboville et que ce site doit être pérennisé.

Considérant que la commune déléguée de Chicheboville n'a, à ce jour, utilisé que 2.75 ha sur les 5 ha autorisés par le SCOT de Caen Normandie métropole et le PLH de la communauté de communes Val à dunes.

Monsieur le Maire propose de lancer une étude afin de réviser la carte communale de la commune déléguée de Chicheboville.

**Adopté à l'unanimité**

## Urbanisme : acquisition de parcelles dans les marais et demandes de subventions.

Madame la Maire déléguée informe les membres du conseil municipal, d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) en cours dans le marais de Chicheboville.

Les parcelles de marais concernées par cette DIA, qui font l'objet d'une mise en vente actuellement, sont les suivantes : AE 8, 9, 10 d'une surface totale de 3 636 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont des parcelles de marais boisées pour la AE 8, représentant un plan d'eau pour la AE 9 et pour la parcelle AE 10 un gabion.

La commune déléguée de Chicheboville a la possibilité, par le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles de la zone Natura 2000 délégué par le Conseil départemental du Calvados, d'acquérir ces parcelles.

Le prix de vente proposé est de 3 000,00 €, frais de notaire en sus (estimé à 1 000 €). Une demande d'avis a été faite auprès du service des domaines.

La commune sollicite une subvention à hauteur de 80 % auprès de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie). Restera à la charge de la commune un coût approximatif de 800 € net.

Madame la Maire déléguée précise que la commune est déjà propriétaire des parcelles adjacentes AE 6 qui est boisée et AE 7 qui représente la seconde partie du plan d'eau.

Monsieur le Maire présente une offre pour l'achat de deux parcelles de marais :

- AE 188 pour 7 790 m<sup>2</sup>
- AH 5 pour 3 119 m<sup>2</sup>

Soit 10 909 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 700 € net vendeur, frais de notaire à charge de la commune en sus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'achat de ces parcelles de marais AE 188 et AH 5 pour un montant de 1 700 € + frais de notaire.

*Cette dépense sera imputée au chapitre 21, compte 2118 du budget communal 2017.*

Une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (A.E.S.N.) pour l'achat de ces parcelles de marais peut être faite dans le cadre de Natura 2000 (à hauteur de 80 %).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, chargent le Maire de faire les démarches nécessaires au dépôt du dossier de subvention auprès de l'A.E.S.N.

Monsieur le Maire présente une offre pour l'achat de parcelles de marais :

Sur Moulton-Chicheboville :

- 158 AE 72 pour 5 526 m<sup>2</sup>
- 158 AE 73 pour 3 046 m<sup>2</sup>
- 158 AE 75 pour 7 786 m<sup>2</sup>

Sur Bellengreville :

- C 1 pour 7 010 m<sup>2</sup>
- C 56 pour 1 773 m<sup>2</sup>
- C 58 pour 1 480 m<sup>2</sup>
- C 59 pour 3 040 m<sup>2</sup>
- C 60 pour 3 895 m<sup>2</sup>
- C 85 pour 9 276 m<sup>2</sup>
- C252 pour 15 735 m<sup>2</sup>

Soit 58 567 m<sup>2</sup> pour un montant de 9 250 € net vendeur, frais de notaire à charge de la commune en sus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'achat de ces parcelles de marais, ci-dessus énumérées, pour un montant total de 9 250 € + frais de notaire.

*Cette dépense sera imputée au chapitre 21, compte 2118 du budget communal 2017.*

Une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (A.E.S.N.) pour l'achat de ces parcelles de marais peut être faite dans le cadre de Natura 2000 (à hauteur de 80 %).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, chargent Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires au dépôt du dossier de subvention auprès de l'A.E.S.N.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Voirie : déclassement RD 80, rue de la gare**

Suite à une rencontre entre la collectivité, la communauté de communes et l'ARD, il avait été acté le déclassement du délaissé de la RD 80 – rue de la gare (Béneauville). Il convient de délibérer pour l'acceptation du déclassement contre la réfection de la route par le Département.

**Adopté à l'unanimité en précisant bien que la collectivité souhaite la réfection de la voirie.**

#### **Restauration de la chapelle de Béneauville : demande de subvention**

En début d'année, l'association a envoyé un courrier aux deux mairies afin de présenter des travaux à venir :

- réparation de la croix du Calvaire (Croix hosannière), tombée après une tempête (janvier)
- reprise des contreforts extérieurs de la Chapelle

Le devis de l'entreprise Leu est de 5653.12€ à diviser entre la collectivité et l'association.

De plus la commune doit faire une demande de subvention auprès du département au titre du programme en faveur du patrimoine, sous la forme d'aides aux travaux (réhabilitation, restauration, entretien) ou d'actions visant à la découverte, à la promotion et à la mise en valeur des monuments et du patrimoine en général.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Ecole : fonctionnement interne des deux groupes scolaires.**

La commune de Moul-Chicheboville est dotée de 2 groupes scolaires :

- Ecole Lucien Cingal à Moul
- Ecole des vents et marais à Chicheboville.

Les inscriptions sur ces deux groupes scolaires se font en deux temps :

- inscription administrative en mairie
- inscription scolaire auprès du directeur de l'école.

#### **Répartition :**

- Ecole à Moul : les élèves de la commune historique de Moul (hors hameau de la gare et hameau de Béneauville). Les toutes petites sections sont acceptées avec l'accord de l'équipe enseignante et en fonction des capacités d'accueil.

- Ecole des vents et marais : les élèves de la commune historique de Chicheboville ainsi que les élèves de la commune historique de Moul domiciliés hameau de la gare et hameau de

Béneauville, ainsi que les élèves moultais le désirent. Les toutes petites sections sont accueillies sur le site à la condition expresse que l'enfant y poursuive sa scolarité dans le cas de l'ainé d'une fratrie.

L'octroi ou le refus de dérogation aux règles précitées relèvent des pouvoirs du maire qui agit en qualité de représentant de l'Etat dans le cadre de la procédure d'inscription scolaire.

**Les deux groupes scolaires comprennent :**

- une école maternelle
- une école élémentaire

Les toutes petites sections sont acceptées avec l'accord de l'équipe enseignante et en fonction des capacités d'accueil.

**Dérogations scolaires :**

L'octroi ou le refus de dérogations aux règles précitées relèvent des pouvoirs du maire qui agit en qualité de représentant de l'Etat dans le cadre de la procédure d'inscription scolaire.

**Tarifs :**

- cantine : 3 € par repas.
- garderie : 1 € par jour, 0.50 € pour le deuxième enfant, gratuité à compter du 3<sup>ème</sup>.
- TAP : gratuit.

**Horaires :**

Ecole Lucien Cingal :

Garderie du matin .....	7h30/8h20
Classe .....	8h20/11h45
Pause méridienne .....	11h45/13h30
Classe .....	13h30/16h30
Garderie du soir .....	16h30/18h30
Mercredi .....	9h/12h
Garderie du mercredi midi .....	12h/13h

Ecole des vents et marais :

Garderie du matin .....	7h30/8h55
Classe .....	8h55/12h15
Pause méridienne .....	12h15/13h55
Classe .....	13h55/16h20
Garderie du soir .....	16h30/18h45
Mercredi .....	8h55/12h15
Garderie du mercredi midi .....	12h15/13h15

**Périscolaire :**

Ecole Lucien Cingal :

Lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h30.

Ecole des vents et marais :

Vendredi 13h45 à 16h45

**Adopté à l'unanimité**

### **Parking de l'école de Chicheboville : demande de subventions, choix du maître d'œuvre**

Il convient de délibérer sur les demandes de subvention suivantes :

- amendes de police
- DSIL

Madame la Maire déléguée présente la proposition financière du cabinet SODEREF d'un montant de 7 020.00€ TTC relatif à la mission de maîtrise d'ouvrage.

Il est convenu que des dossiers de demandes de subvention seront déposés auprès du Conseil départemental et auprès de Monsieur le Préfet au titre des amendes de police et de la DSIL.

De plus, le conseil municipal décide de confier la mission de maîtrise d'ouvrage du chantier au cabinet SODEREF pour un montant de 7 020€ TTC.

**Adopté à l'unanimité**

### **Préau école Moulton : choix du maître d'œuvre**

Dans le cadre de la construction d'un préau à l'école de Moulton, il est présenté aux membres du conseil, une convention de maîtrise d'œuvre de la société Arch'Univers.

Le coût total estimé du montant des travaux est de 116 600 € HT.

Les missions de maîtrise d'œuvre seront calculées sur un pourcentage de 9 % du montant de l'estimation prévisionnelle des travaux.

**Adopté à l'unanimité**

### **Désoxydation de l'orgue : demande de subvention**

L'orgue de l'église Sainte-Anne de Moulton a été classé le 28 novembre 2008 au titre des monuments historiques. Cet orgue date des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles. Il fut restauré en 2011 par Monsieur Pascal QUOIRIN sous la responsabilité de Monsieur Thierry SEMENOUX.

Considérant les problèmes liés à l'humidité dans l'édifice et son incidence sur l'orgue.

Considérant le rapport fait le 7 février 2017 par Monsieur Thierry SEMENOUX constatant l'oxydation des tuyaux de l'orgue.

Vu les devis présentés par le facteur d'orgues et par Monsieur QUOIRIN d'un montant de 2 748 € HT et de 6 192 € HT.

Vu la demande d'autorisation de travaux effectuée auprès des services de la DRAC.

Considérant qu'une demande de subvention au titre des monuments historiques peut être faite auprès des services de l'Etat.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de l'Etat pour l'octroi d'une subvention au titre des monuments historiques.



**Adopté à l'unanimité**

Il est précisé qu'une analyse globale de la situation de l'église sera demandée.

**Indemnités de fonction des élus :**

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux ayant été modifiés au 1<sup>er</sup> février 2017, il convient de reprendre une délibération.

Il est proposé de fixer le montant des indemnités de fonction du maire, du maire délégué, des adjoints et du conseiller municipal délégué comme suit :

- Maire : taux maximal
- Maire délégué de Chicheboville : taux maximal
- Adjoints au maire de la commune nouvelle : taux maximal
- conseiller municipal délégué : 6 % de l'indice en vigueur

Cette décision pourra s'appliquer de façon rétroactive au 1<sup>er</sup> février 2017.

**Adopté à l'unanimité**

**Régie bibliothèque : indemnité de responsabilité**

Suite à la création de la régie municipale relative à la perception des recettes de la bibliothèque, il convient de définir le montant annuel de l'indemnité de responsabilité versée au régisseur.

Pour information, ce montant s'élevait à la somme de 100 € annuels sur la commune historique de Moul.

Après délibéré, l'indemnité de responsabilité est instituée pour la régie bibliothèque au montant de 100 € annuels.

**Adopté à l'unanimité**

**Personnel : recours aux différents contrats**

Afin de pallier aux nécessités de service, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de recourir aux différents contrats suivants :

- contrats saisonniers
- CAE/Emploi d'avenir
- contrat dans le cadre d'accroissement temporaire d'activités.
- contrat sur remplacement temporaire d'un agent.

Après délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recourir aux contractuels quand les nécessités de service l'exigent.

**Adopté à l'unanimité**

**Personnel : avancement de grade**

Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 14 mars dernier, concernant l'avancement de grade du rédacteur territorial, il convient :

- de supprimer le poste de rédacteur à 35/35<sup>ème</sup>
- de créer le poste de Rédacteur principal de 2de classe à 35/35<sup>ème</sup>



et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017

**Adopté à l'unanimité**

**CDC Val ès dunes : groupement de commande voirie.**

Monsieur le Maire présente le projet de convention de groupement de commande voirie 2017 liant la communauté de communes Val ès dunes et la commune de Moul-Chicheboville en vue de la réalisation de travaux de réfection de la rue de la Paix.

Sur la base de l'estimation prévisionnelle les participations respectives s'élèvent à :

- commune de Moul-Chicheboville : 15 411 € TTC
- CDC Val ès Dunes : 34 191.45 € TTC

**Adopté à l'unanimité**

**CAUE/CEN : adhésion.**

Dans le cadre de la commune nouvelle, il convient de reprendre les conventions déjà établies avec les organismes suivants, au nom de la nouvelle entité :

- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- CEN (Conservatoire des Espaces Naturels)
- SODEREF

**Adopté à l'unanimité**

L'ensemble des contrats d'assurance de la collectivité feront l'objet d'une prochaine consultation. Mesdames Arruego et Bazin-Ponseel seront chargées du dossier.

**Questions diverses :**

- Etude d'impact : une réunion avec le cabinet SIAM Conseil aura lieu le 2 mai.
- Le prochain concert d'orgue aura lieu le dimanche 30 avril

---

Fait à Moul, le 14 avril 2017



**Alain TOURRET**  
Maire de Moul-Chicheboville  
Député du Calvados